



**Déplacement de Jean-Jacques URVOAS
garde des Sceaux, ministre de la Justice
en Outre-Mer**

**Discours à l'occasion de l'inauguration
de l'extension du centre pénitentiaire de Ducos en Martinique**

Jeudi 30 juin 2016

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les magistrats et fonctionnaires,
Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs,

La place centrale qu'occupe aujourd'hui la prison pour répondre aux actes délictuels ou criminels, tient pour une bonne part à sa force symbolique de mise à l'écart et d'affirmation de la réprobation sociale.

Elle protège *a priori* la société contre les individus considérés comme dangereux ou déviants. Elle délimite les frontières de l'interdit et prend aussi le sens de réparation pour la victime.

La prison est donc tout à la fois un lieu de restauration et un lieu de réhabilitation, en un mot un lieu de retour vers la société.

Mais elle ne peut remplir cette double mission, qu'en disposant de moyens en adéquation. Et c'est peu de dire que depuis des années, Ducos en était dépourvu.

Voilà pourquoi cette inauguration est un moment particulier de l'histoire pénitentiaire de la Martinique.

J'ai d'ailleurs lu que les travaux décidés en 2010 auraient dû être livrés depuis septembre 2014...!

Reste que ces 160 places supplémentaires répondent à un besoin patent, à la fois des surveillants, des détenus et de tous les usagers de cet établissement.

Et je veux croire que le réaménagement des locaux communs, je pense aux locaux médicaux et sociaux ou à la cuisine, va faciliter à la fois le travail des uns et la vie quotidienne des autres.

Les travaux réalisés, pour un coût de 36,3 millions d'euros, sont conséquents, mais pourtant encore tellement loin des besoins criants du département.

Je ne compte plus les rapports qui se sont succédés et où les mots étaient finalement usés à force de répéter une même réalité.

Isabelle Gorce, Directrice de l'administration pénitentiaire, s'en rappelle bien, elle qui conduisit une mission, dont le rapport fut remis à Christiane Taubira en juin 2013. Ce fut d'ailleurs ce rapport qui préconisa la construction que nous inaugurons.

Et je sais que le qualificatif de « *pire établissement de France* » est très disputé, mais Ducos (même si ce n'est pas un vieil établissement 1996) - hélas - pouvait y prétendre.

Faut-il rappeler que la Cour administrative d'appel de Bordeaux a déjà condamné le ministère à de multiples reprises ?

Elle a considéré que la conception et l'insalubrité des locaux, aggravées par la promiscuité résultant de la sur-occupation contrevenaient à la Convention européenne des droits de l'homme.

C'est pourquoi j'ai veillé à ce que l'organigramme de l'établissement soit abondé pour que l'ouverture se fasse dans les meilleures conditions.

Cet établissement, toutes catégories de personnels confondus, détient – et il le mérite – un des taux de couverture (supérieur à 99%) le plus élevé pour l'ensemble des établissements pénitentiaires.

Je veux donc saluer tous ceux qui sont intervenus pour permettre la réalisation de travaux qui furent longs et fastidieux.

Qu'il me soit ainsi permis de citer le groupe SIMP, qui a assumé la conception et la réalisation du chantier, et le groupement Guez-Caraibes, la SAMOP et Sorpico pour la maîtrise d'ouvrage.

Je sais combien la conduite de ce chantier fut difficile, puisqu'il s'agissait d'intervenir sur un site occupé. Pour autant, même avec cette opération, nous ne sommes pas encore à niveau en termes de capacité.

D'autant que la situation en Guadeloupe, comparable en termes de sur-occupation n'offre aucune souplesse régionale de la gestion de la population carcérale.

Pour respecter les dispositions de la loi pénitentiaire sur l'encellulement individuel, disposer en Martinique d'un parc de 900 à 950 places de détention aux normes est un objectif raisonnable.

Je reviens à cette inauguration qui n'est pas « juste » une opération immobilière, c'est tout un symbole.

Mesdames et Messieurs, je souhaiterais profiter de cette inauguration pour saluer le travail remarquable des personnels pénitentiaires.

Votre métier ne ressemble à aucun autre. Il porte une signification particulière. Il occupe, dans notre société, une fonction singulière.

Les hommes ont inventé la justice pour pouvoir dépasser la violence. Voilà pourquoi l'univers pénitentiaire est une institution qui prépare l'avenir.

Vous faites partie de ceux dont la fonction est de rendre possible la vie commune.

Car le temps de la prison doit être un temps utile. Puisque chaque peine porte un horizon de réhabilitation. Et que c'est vous qui en êtes les gardiens.

C'est pourquoi notre pays a besoin de vous. Il est essentiel de changer le regard de la société sur votre travail.

Votre métier a trop souffert des préjugés.

Il est donc temps de mettre en lumière votre profession et de tout faire pour vous en faciliter l'exercice. Les travaux de Ducos y participent grandement.

Par ailleurs, j'ai proposé au Président de la République, après avoir obtenu l'avis favorable du Premier ministre, que, pour la première fois, des personnels pénitentiaires puissent participer au défilé du 14 juillet.

François Hollande a ainsi décidé que la 3^{ème} force de sécurité défilera sur les Champs Elysées aux côtés des armées, de la police et de la gendarmerie nationale.

C'est évidemment une reconnaissance éclatante de la considération que notre Nation doit avoir pour vous.

C'est pourquoi, j'ai aussi fait évoluer les conditions dans lesquelles les détenus peuvent faire l'objet de fouilles.

Dans un établissement où les personnels sont régulièrement confrontés à de nombreux actes de violence (80 l'an passé), qui pourrait ne pas le comprendre ?

Qu'il me soit permis à cette occasion de saluer l'équipe de sécurité, qui, en l'absence d'équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS), apporte un appui décisif à la détention, tant lors des mouvements que pour les opérations de sécurisation des locaux.

Nous allons ainsi pouvoir démontrer que l'amélioration de vos conditions de travail n'est pas incompatible avec le respect des droits des détenus.

Parce que c'est une partie d'elle-même que la société met en prison, les valeurs qui fondent notre démocratie ne sauraient donc s'arrêter au seuil de la prison.

Le nouvel article 57 de la loi pénitentiaire permet de tenir compte de la réalité de votre métier, confronté à des situations dangereuses et à la multiplication des trafics dans les établissements.

Respectant scrupuleusement la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, il va permettre de lutter plus efficacement contre la prolifération des objets illicites en détention et contre les violences qui ne cessent d'augmenter contre les personnels.

Evidemment tous ces éléments, s'ils sont importants ne suffiront pas à régler toutes les difficultés que rencontrent les personnels et tous les défis que tente de relever cet établissement.

Nous savons tous que le centre pénitentiaire ne trouvera un équilibre que si tous les acteurs de la justice pénale martiniquaise agissent de concert pour favoriser la résorption de la délinquance.

Une politique redynamisée d'aménagements de peine doit y apporter sa part, puisqu'il s'agit d'un gage sérieux de prévention de la récidive.

C'est l'objet notamment de la prochaine construction d'un centre de semi-liberté au Lamentin.

Mesdames, Messieurs, votre métier ne ressemble à aucun autre.

Il est aussi exigeant qu'utile.

Vous avez fait le choix de mettre votre détermination, au service de la Justice, au service des Français.

Votre tâche est grande et votre responsabilité est décisive.

Pour tout cela, soyez fiers de vous !